



Comité syndical de Vigipol

Samedi 22 mars 2025

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Délibération n°CS-2025-02	Approbation du Compte de gestion 2024.....	3
Délibération n°CS-2025-03	Approbation du Compte administratif 2024.....	7
Délibération n°CS-2025-04	Affectation du résultat de l'exercice 2024.....	12
Délibération n°CS-2025-05	Reprise de provisions pour risques et charges.....	16
Délibération n°CS-2025-06	Modalités de participation à la formation « Communication de crise et médias sociaux en gestion de l'urgence ».....	20
Délibération n°CS-2025-07	Modalités de participation à la formation « Lutte antipollution sur le littoral ou en zone portuaire ».....	26
Délibération n°CS-2025-08	Modalités de participation aux frais de repas dans le cadre de l'organisation de l'événement des 45 ans de Vigipol le 18 septembre 2025.....	32
Délibération n°CS-2025-09	Actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services.....	38
Délibération n°CS-2025-10	Vote du Budget Primitif 2025.....	42
Délibération n°CS-2025-11	Approbation des nouvelles adhésions et modification des statuts..	48
Délibération n°CS-2025-12	Demande de retrait du syndicat mixte du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.....	52
Délibération n°CS-2025-13	Rapport du Président relatif aux délégations d'attribution.....	56
Délibération n°CS-2025-14	Mise à jour des statuts.....	60
Délibération n°CS-2025-15	Création d'un emploi d'adjoint de direction.....	64
Délibération n°CS-2025-16	Protection sociale complémentaire.....	70
Délibération n°CS-2025-17	Approbation du rapport d'activité de Vigipol pour l'année 2024 et autorisation de diffusion.....	76
Délibération n°CS-2025-18	Motion de soutien à la commune d'Ouessant au titre de la sécurité maritime.....	80



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-02 Approbation du Compte de gestion 2024

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUessant), Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (KERLAZ)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (PONT L'ABBE)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (TREGUENNEC)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (PLOBANNALEC – LESCONIL)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (LOCTUDY)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOC (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉANAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant relatif au compte de gestion et au compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le Président rappelle que :

- > le compte de gestion constitue la reddition annuelle des comptes du comptable public à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif ;
- > le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de la collectivité doivent être strictement concordants.

Considérant

- > que la trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2024 (cf. états II-1 à II-4 du compte de gestion en annexe) ;
- > que la trésorerie a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- > la stricte concordance du compte de gestion de la trésorerie avec le compte administratif du Syndicat mixte.
- > que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par la trésorerie de Lannion.
- > **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven Léon
Président



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-03 Approbation du Compte administratif 2024

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Phillipe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉANAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRES)
--------------------------------	---	----------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSER (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant relatif au compte de gestion et au compte administratif doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation d'un président autre que le représentant légal pour présider au vote du compte administratif ;

Vu l'article L2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération n°2025-02 du Comité syndical portant approbation du compte de gestion 2024 dressé par la trésorerie principale de Lannion ;

Le Président donne lecture au Comité syndical du compte administratif puis présente le détail des dépenses effectuées et des recettes perçues au cours de l'exercice 2024 dont la synthèse ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	Section de fonctionnement	371 113,28	385 478,03
	Section d'investissement		6 844,28
Reports de l'exercice 2023	Report de fonctionnement (002)		214 498,59
	Report d'investissement (001)		10 983,23
TOTAL (Réalizations + reports)		371 113,28	617 804,13
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	371 113,28	599 976,62
	Section d'investissement		17 827,51
	TOTAL CUMULE	371 113,28	617 804,13

Le Président informe le Comité syndical qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

Après avoir obtenu les explications aux questions posées, le Président, Erven LÉON, quitte la séance. Ronan JUHEL, Vice-Président de Vigipol, assure la présidence pour le vote du compte administratif 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2024.
- > **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- > **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 121
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,




Erven Léon
Président

Délibération n°CS-2025-04 Affectation du résultat de l'exercice 2024

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POULDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA-POLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAU (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOÉDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu la délibération n°2025-03 du Comité syndical approuvant le compte administratif 2024 ;

Le Président expose que le compte administratif 2024 fait apparaître :

> un excédent de fonctionnement de 228 863,34 €

Total des dépenses de fonctionnement	371 113,28
Total de recettes de fonctionnement	385 478,03
Résultat de l'exercice 2024	14 364,75
Report de l'exercice 2023 (R002)	214 498,59
Résultat de fonctionnement à affecter	228 863,34

> un excédent d'investissement de 17 827,51 €

Total des dépenses d'investissement	0,00
Total de recettes d'investissement	6 844,28
Solde d'exécution de l'exercice 2024	6 844,28
Report de l'exercice 2023;(R001)	10 983,23
Résultat d'investissement à affecter	17 827,51

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2024 comme suit :
- + en section d'investissement : 17 827,51 €
 - + en section de fonctionnement : 228 863,34 €

- > Nombre de votants : 124
> Nombre de suffrages exprimés : 124
> Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,


Erven Léon
Président

Délibération n°CS-2025-05 Reprise de provisions pour risques et charges

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz) à Barthélémy GONELLA (CD29)

Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONO)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire.

C'est ainsi que par délibération n°CS-2024-05 en date du 23 mars 2024, le Comité Syndical a décidé la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 17 050 € au titre de frais d'avocat et de déplacements dans le cadre des protections fonctionnelles (8 800 €) et des frais liés au paiement d'un CET (8 250 €).

Lorsque le risque se réalise ou que la provision devient sans objet, la provision doit faire l'objet d'une reprise.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** la reprise de provision pour risques et charges de 8 800 € dans le cadre des protections fonctionnelles accordées. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- > **Approuve** la reprise de la provision pour Compte Epargne Temps de 8 250 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 2

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-06 Modalité de participation à la formation « Communication de crise et médias sociaux en gestion de l'urgence »

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA-POUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZÉC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARÇH (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB) à Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSÉL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER) à Eric DELANOÉ (BANGOR)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29) à Barthélémy GONELLA

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR à Ronan JUHEL (SAUZON)

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Dans le cadre de ses missions de préparation des collectivités littorales et d'entretien de la vigilance au risque de pollution maritime, Vigipol propose régulièrement des ateliers et des formations à ses adhérents. Afin de varier les thématiques abordées et permettre aux adhérents de bénéficier de formations délivrées par des structures dont l'expertise est reconnue auprès des collectivités, sur une thématique liée à un risque majeur ou sur la thématique des pollutions maritimes, Vigipol souhaite faciliter l'accès à des formations payantes, délivrées par des prestataires extérieurs, en participant aux frais de formation.

Monsieur le Président présente la formation « Communication de crise et médias sociaux en gestion de l'urgence » :

- > Elle traite de la communication avant et pendant un évènement majeur ;
- > Elle forme sur les outils à mettre en place, sur la relation avec les médias (déontologie du journaliste) ainsi que sur la prise en compte des médias sociaux en gestion de l'urgence.

Elle se déroule sur 1 journée.

Programme :

- > Communication de crise : les fondamentaux ;
- > Stratégie et communication de crise ;
- > Comprendre les Médias Sociaux en Gestion de l'Urgence (MSGU).

Objectifs pédagogiques :

- > Définir ce qu'est la communication de crise ;
- > Identifier les axes sensibles de la communication de crise et les prendre en considération lors d'une crise ;
- > Avoir à l'esprit les grands principes fondamentaux de la communication de crise ;
- > Comprendre ce qu'est une stratégie de communication de crise et avoir la capacité d'en mettre une en place
- > Appréhender l'intérêt des MSGU.

La formation est dispensée par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), association loi 1901, créé en 1988, dont les objectifs sont de promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs.

Coût : 2 950 € TTC pour 1 journée pour 20 stagiaires max.

Monsieur le Président indique que Vigipol a identifié les besoins suivants :

- > Missions de conseils et d'assistance pour défendre les intérêts de ses adhérents en cas de pollution maritime dont la communication de crise
- > L'équipe et les élus du Bureau syndical en place n'ont jamais eu de formation sur ce sujet (compétences actuelles acquises au fil de l'eau en autonomie)
- > Besoin de former l'équipe en place et les élus du Bureau syndical pour :
 - + Bien communiquer au nom de Vigipol en cas de pollution maritime
 - + Conseiller efficacement les collectivités adhérentes sur la communication de crise en cas de pollution sur leur littoral

Vigipol souhaite profiter de la venue en Bretagne du formateur de l'IRMa, dont l'expertise est reconnue auprès des collectivités sur une thématique liée à un risque majeur, pour proposer à ses adhérents une journée de formation à la communication de crise et médias sociaux en gestion de l'urgence dans le même format que celle destinée à l'équipe et aux membres du Bureau syndical.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de prévoir une 2^{ième} journée à destination :

- > Des élus amenés à communiquer au nom de la collectivité (autorité territoriale, adjoints, vice-présidents, etc.) ;
- > Des agents territoriaux en charge de la communication de leur collectivité.

Pour faciliter l'accès à cette formation par ses collectivités adhérentes, Monsieur le Président propose que Vigipol participe aux frais de formation.

Il suggère d'encadrer l'organisation de ce stage de la manière suivante :

- > Vigipol propose de participer aux frais de formation à hauteur de 30 % soit 44,25 € / stagiaire.
- > Un titre de recette sera émis à chaque collectivité s'étant inscrite à la formation, d'un montant égal au montant restant à la charge de chaque stagiaire soit 103,25 € TTC.
- > Vigipol règlera le coût global de la journée à l'IRMa.
- > Vigipol ne prend pas en charge les frais de repas, qui resteront à la charge des stagiaires
- > Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** l'organisation de la formation telle que décrite ci-dessus et d'une 2^{ème} journée de formation à destination des élus et des agents territoriaux des collectivités adhérentes.
- > **Dit que** l'organisation de ce stage sera proposée selon les modalités suivantes :
 - + Vigipol participe aux frais de formation à hauteur de 30 % soit 44,25 € / stagiaire.
 - + Un titre de recette sera émis à chaque collectivité s'étant inscrite à la formation, d'un montant égal au montant restant à la charge de chaque stagiaire soit 103,25 € TTC.
 - + Vigipol règlera le coût global de la journée à l'IRMa.
 - + Vigipol ne prend pas en charge les frais de repas, qui resteront à la charge des stagiaires
 - + Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.
- > **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



A handwritten signature in blue ink.

Erven Léon
Président

Délibération n°CS-2025-07
Modalité de participation à la formation
« Lutte antipollution sur le littoral ou en zone portuaire »

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Date de convocation : 03/02/2025

Quorum : 88

Présents votants : 65

Date d'affichage : 18/02/2025

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLÉ)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSER (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOÉDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Dans le cadre de ses missions de préparation des collectivités littorales et d'entretien de la vigilance au risque de pollution maritime, Vigipol propose régulièrement des ateliers et des formations à ses adhérents. Afin de varier les thématiques abordées et permettre aux adhérents de bénéficier de formations délivrées par des structures dont l'expertise est reconnue auprès des collectivités, sur une thématique liée à un risque majeur ou sur la thématique des pollutions maritimes, Vigipol souhaite faciliter l'accès à des formations payantes, délivrées par des prestataires extérieurs, en participant aux frais de formation.

Monsieur le Président présente la formation « lutte antipollution sur le littoral ou en zone portuaire » proposé en partenariat avec le Cedre.

Elle se déroule sur 1 journée à Brest au Cedre et peut accueillir 20 participants.

Programme :

1. De quoi parle-ton ? Principaux types de pollution sur le littoral / dans les ports
2. Responsabilités des collectivités/ports en termes de préparation à la lutte et de lutte et les interactions avec les autres acteurs
3. Les principales modalités pratiques d'intervention
4. Missions et assistance du Cedre
5. Missions et assistance de Vigipol
6. Les outils à disposition des collectivités ou des ports (guides, manuels, sites web...)
7. Déjeuner sur place / Visite du Cedre
8. Exercices de mise en situation

Coût : 5 000 € TTC pour 1 journée pour 20 stagiaires max (soit 250 € par stagiaire et par jour).

Ce prix comprend :

- > Mise à disposition gratuite des installations du Cedre (dans le cadre de notre convention)
- > Fourniture gratuite de Guides opérationnels (dans le cadre de notre convention)
- > Coûts de personnel
- > Coût des équipements de protection individuelle pour 20 personnes
- > Coût des consommables pour les exercices (EPI, pétrole, absorbants, etc.), traitement des déchets, nettoyage des vestiaires
- > Déjeuners et pauses pour 20 personnes

Pour faciliter l'accès à cette formation par ses adhérents, Monsieur le Président propose de participer aux frais de formation.

Il suggère d'encadrer l'organisation de ce stage de la manière suivante :

- > Vigipol propose de participer aux frais de formation à hauteur de 30 % soit 75 € / stagiaire.
- > Un titre de recette sera émis à chaque collectivité ayant participé à la formation, d'un montant égal au montant restant à la charge de chaque stagiaire soit 175 € TTC.
- > Vigipol règlera le coût global de la journée au Cedre.
- > Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Approuve l'organisation d'une formation « lutte antipollution sur le littoral ou en zone portuaire » proposé en partenariat avec le Cedre.

Dit que l'organisation de ce stage sera proposée selon les modalités suivantes :

- > Vigipol participe aux frais de formation à hauteur de 30 % soit 75 € / stagiaire à adapter en fonction du montant du devis définitif.
- > Un titre de recette sera émis à chaque collectivité s'étant inscrite à la formation, d'un montant égal au montant restant à la charge de chaque stagiaire.
- > Vigipol règlera le coût global de la journée au Cedre.
- > Vigipol se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de stagiaires inscrits n'est pas suffisant (15 stagiaires minimum). Annulation gratuite jusqu'à 15 jours avant. Au-delà, si la formation est maintenue, le paiement de la formation sera dû dans son intégralité.

Autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-08

Modalités de participation aux frais de repas dans le cadre de l'organisation de l'évènement des 45 ans de Vigipol le 18 septembre 2025

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Date de convocation : 03/02/2025

Quorum : 88

Présents votants : 65

Date d'affichage : 18/02/2025

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEU (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOÏGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDON), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN à Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOC (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB) à Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER) à Eric DELANOÉ (BANGOR)

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29) à Barthélémy GONELLA

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY à Marie-Annick GUILLOU

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS à Yvan TAILLEBOIS (CD50)

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR à Ronan JUHEL (SAUZON)

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'organisation d'un événement pour les 45 ans de Vigipol. Cette manifestation se déroulera le 18 septembre 2025 au Palais des congrès de Perros-Guirec.

Il est prévu le programme suivant :

9h30 - Accueil des participants

10h00 - Discours d'ouverture

10h15 - Introduction de la journée

> **Vigipol hier, aujourd'hui et demain** : rétrospective sur les 45 ans d'action et perspectives

11h00 - 1^{ère} Table ronde : « Depuis 45 ans, les risques en mer ont évolué »

1. Évolutions des risques en mer : nouveaux modes de propulsion, batteries au lithium, éolien en mer, perte de cargaison, dérèglement climatique

2. Adaptation de la sécurité maritime et de la réglementation face à ces nouveaux risques

12h00 - Échanges avec la salle

12H30 - DEJEUNER

14h00 - 2^{ème} table ronde : « À terre, quels impacts face à ces nouveaux risques et comment s'y prépare-t-on ? »

1. Enjeux à terre et impacts

2. Préparation à la lutte face à ces nouveaux risques

15H00 – 15H30 : TRAJET VERS LA GARE MARITIME

15h30 – 17h00 : Visite de la réserve naturelle des Sept Iles

Monsieur le Président rappelle que lorsque Vigipol organise des actions pour ses adhérents, les élus de son Bureau syndical ou les membres de son Pool Experts, les frais de restauration sont entièrement pris en charge par le syndicat mixte.

À l'occasion de cet événement, il propose au Comité syndical d'instaurer une participation financière pour les frais de restauration de 20 € TTC par personne, applicable à tous les participants, y compris les adhérents. Un titre de recette sera émis pour chaque participant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide de fixer une participation aux frais de restauration d'un montant de **20 € TTC par participant**, avec émission d'un **titre de recette** ;

Autorise le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-09

Actualisation du coût d'intervention des agents dans le cadre de prestation de services

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven Léon, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 65

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 124

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVENAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRES)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER)

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRES)
--------------------------------	---	----------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSÉL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du 26 novembre 2011, le comité syndical a approuvé la mise en place de coûts d'intervention journaliers des agents de Vigipol dans le cadre de la réalisation de prestation de services.

Puis, par délibération du 4 février 2012, le comité syndical a décidé d'appliquer différents niveaux de tarification en fonction du bénéficiaire de la prestation.

Enfin, par la délibération du 16 février 2019, le comité syndical avait décidé de réviser annuellement la tarification et d'appliquer une décote de 25 % pour les prestations à destination des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Conformément à la délibération n°2019-7 du 16 février 2019, il appartient au Comité syndical d'actualiser annuellement les coûts d'intervention journaliers des agents appliqués dans le cadre de prestation de services.

Le Président propose de :

- > fixer les taux suivants pour 2025 :

Fonction	Coût d'intervention journalier
Direction	900 €
Chargé de mission	650 €
Secrétaire-comptable	325 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Décide** d'approuver les coûts d'intervention proposés.

- > Nombre de votants : 124
- > Nombre de suffrages exprimés : 124
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Eryen/Léon
Président

Délibération n°CS-2025-10 Vote du Budget Primitif 2025

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUessant), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARCH (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz) à Barthélémy GONELLA (CD29)

Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONO)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSÉL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOÉDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-01 attestant la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2025-04 portant affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

Considérant :

- > les orientations budgétaires définies pour l'exercice 2025 ;
- > les propositions budgétaires pour l'exercice 2025 présentées ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	126 810,00 €	126 810,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	331 344,00 €	331 344,00 €
65	Autres charges de gestion courante	236 693,34 €	236 693,34 €
Total des dépenses réelles		695 117,34 €	695 117,34 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 716,77 €	2 716,77 €
Total des dépenses d'ordre		2 716,77 €	€
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		697 834,11 €	697 834,11 €

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
013	Atténuation des charges	87 000,00 €	87 000,00 €
70	Produits du service des domaines et ventes diverses	€	€
74	Dotations, subventions et participations	332 625,00 €	332 625,00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 295,77 €	32 295,77 €
78	Reprises provisions	17 050,00 €	17 050,00 €
Total des recettes réelles		468 970,77 €	468 970,77 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		468 970,77 €	468 970,77 €

Synthèse de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2025	697 834,11 €	468 970,77 €	- 228 863,34 €
Report de l'exercice 2024 (002)	0 €	228 863,34 €	228 863,34 €
Total de fonctionnement cumulé	697 834,11 €	697 834,11 €	0 €

Section d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 544,28 €	10 544,28 €
Total des dépenses réelles		20 544,28 €	20 544,28 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 544,28 €	20 544,28 €

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €
Total des recettes réelles		0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 716,77 €	2 716,77 €
Total des recettes d'ordre		2 716,77 €	2 716,77 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 716,77 €	2 716,77 €

Synthèse de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Total
Total des crédits proposés au BP 2024	20 544,28 €	2 716,77 €	- 17 827,51 €
Report de l'exercice 2024 (001)	0 €	17 827,51 €	17 827,51 €
Total d'investissement cumulé	20 544,28 €	20 544,28 €	0 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **Approuve** le budget primitif 2025 tel que proposé ci-dessus.
- > **Précise** que le budget est :
 - adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat votés lors de la même séance ;
 - voté en équilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.
- > **Autorise** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,


Erven Léon
 Président



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten notes in blue ink, including a large number '72' and some illegible scribbles.

Délibération n°CS-2025-11 Approbation des nouvelles adhésions et modification des statuts

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Date de convocation : 03/02/2025

Quorum : 88

Présents votants : 64

Date d'affichage : 18/02/2025

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSÉNY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Phillipe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard Casanova (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSÉL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte dans leur version du 17.12.2024

Le Président rappelle que « toute collectivité ou établissement public intéressé à adhérer au Syndicat mixte en informe celui-ci et prend une délibération de son organe délibérant pour entériner sa décision qu'il notifie au Syndicat mixte. Le Comité syndical est seul compétent pour approuver l'adhésion d'un nouveau membre. [...]. Le Comité syndical délibère sur les demandes d'adhésion à la majorité absolue des membres présents et représentés. » (article 2-1 des statuts).

Le Président informe le Comité syndical que, depuis la dernière assemblée, sept collectivités ont délibéré pour adhérer à Vigipol :

- > la commune de Port-Bail sur mer (50) le 09.12.2024
- > la commune de Barneville-Carteret (50) le 10.12.2024
- > la commune des Moitiers d'Allonne (50) le 16.12.2024
- > la commune de Saint-Jean-de-la-Rivière (50) le 30.01.2025
- > la commune de Saint-Georges-de-la-Rivière (50) le 12.02.2025
- > la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys (56) le 13.02.2025
- > la commune de Billiers (56) le 12.03.2025

Il propose au Comité syndical ;

- > D'entériner l'adhésion de ces sept collectivités ;
- > De modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **APPROUVE** l'adhésion des communes de Port-Bail sur mer, Barneville-Carteret, Moitiers d'Allonne, Saint-Jean-de-la-Rivière, Saint-Georges-de-la-Rivière, Saint-Gildas-de-Rhuys et Billiers
- > **DÉCIDE** de modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Président précise que, suite à cette modification, le nombre de collectivités et établissements publics adhérents à Vigipol passe de 157 à 164 dont 1 région, 4 départements, 5 EPCI et 154 communes.

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,


Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-12

Demande de retrait du syndicat mixte du Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEU (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CC Pays Bigouden Sud)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA-POUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUZARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉNAO)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONO)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC (CC du Pays Bigouden Sud)

Vu les statuts du syndicat mixte dans leur version du 17.12.2024

Vu les dispositions générales et l'article 3 de ces statuts, relatif au retrait d'un membre du syndicat mixte qui dit que : « Un membre du Syndicat mixte ne peut se retirer qu'avec l'accord du Comité syndical exprimé par délibération votée à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. Les conditions particulières du retrait d'un membre sont fixées par délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public concerné. »

Vu la demande du Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine relative au retrait du syndicat mixte Vigipol, en date du 06.02.2025,

Considérant

- > Qu'un membre du syndicat mixte ne peut se retirer qu'avec l'accord du comité syndical exprimé par délibération votée à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés
- > Que les conditions particulières du retrait d'un membre sont fixées par délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité.
- > Vu que la demande de désengagement du Département d'Ille et Vilaine a été soumise à l'Assemblée départementale le 19 mars 2025.

Le Président propose aux délégués représentant le Département d'Ille et Vilaine, Madame Gaëlle MESTRIES et Monsieur Marcel LE MOAL, de s'exprimer pour exposer les raisons de cette demande de retrait.

Où l'exposé des délégués du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine et après avoir délibéré, le Comité syndical, après en avoir délibéré, :

- > **Propose d'approuver** la demande de retrait du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine du Syndicat mixte.

- > Nombre de présents votants : 123
- > Majorité des deux tiers : 82

Vote :

Pour : 30 Contre : 58 Abstention : 35

- > Nombre de suffrages exprimés : 88

Décision rejetée par la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Délibération n°CS-2025-13 Rapport du Président relatif aux délégations d'attribution

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVENAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSCH (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLIN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-POUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL-POLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA-POUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉANAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu la délibération du Comité Syndical n°2021-03 du 27.11.2021 portant élection du Président

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-17 du 25.03.2023 définissant les délégations d'attribution au Président ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2024-13 du 12.10.2024 modifiant des délégations d'attribution au Président concernant les actions en justice devant les juridictions administratives, pénales et civiles ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-18 du 25.03.2023 définissant les délégations d'attribution au Bureau syndical ;

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président doit rendre compte des attributions qu'il ou le Bureau syndical exerce par délégation du Comité syndical. La présente délibération acte la présentation de ce rapport et entérine la bonne gestion des délégations qui ont été confiées au Président et au Bureau syndical.

Le Président informe le Comité Syndical des décisions prises au titre de sa délégation.

Le Comité syndical prend note des décisions suivantes prises par le Président depuis la dernière réunion :

Action en justice

- > Décision 2024_02 du 17.10.2024 : Constitution de partie civile suite à l'engagement de poursuites à l'encontre de la directrice du Syndicat mixte par le procureur de la république.
- > Décision 2025-01 du 21.01.2025 : Action en justice – Pollution aux biomédias verts

Finances

- > Décision 2024-03 du 13.11.2024 : Vente d'un bien mobilier – Bibliothèque

Le Conseil Syndical prend note des décisions suivantes prises par le Bureau syndical depuis la dernière réunion du Comité Syndical :

Conventionnement

- > Délibération n°BS-2025-01 du 24.01.25 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat type avec les nouvelles collectivités demandeuse d'adhésion
- > Délibération n°BS-2025-04 du 07.03.25 : Autorisation de signature d'une convention d'accès au bouquet de services numériques de Mégalis Bretagne 2025-2029

Marchés publics

- > Délibération n°BS-2025-02 du 24.01.25 : MAPA relatif à la location longue durée des véhicules de service

Finances

- > Délibération n°BS-2025-03 du 24.01.25 : Accompagnement de structuration de la démarche de mécénat
- > Délibération n°BS-2025-06 du 07.03.25 : Mécénat - Création d'une Commission « Ressources »

Le Président porte le rapport de délégations à connaissance du Comité Syndical et lui demande :

- > **De prendre acte de la liste des décisions figurant ci-dessus**


Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-14 Mise à jour des statuts

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUessant), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOULEN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSÉL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte dans leur version du 17.12.2024

Vu la délibération n°CS-2024-17 définissant le montant des cotisations 2025, notamment la modification du calcul des cotisations des EPCI.

Le Président rappelle :

Le comité syndical a décidé de modifier le mode calcul des cotisations des EPCI lors de la séance du comité syndical du 12 octobre 2024 en appliquant un forfait par commune littorale composant l'EPCI en lieu et place d'un calcul au prorata de la population DGF.

L'article 15 des statuts dans sa version antérieure « *Pour les régions et les départements, la cotisation est forfaitaire. Pour les communes et les EPCI, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte* ».

Il est donc proposé de modifier par : « *Pour les régions et les départements, et les EPCI la cotisation est forfaitaire. Pour les communes, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte* ».

Il propose au Comité syndical ;

- > De modifier les statuts du Syndicat mixte en conséquence.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de modifier l'article 15 des statuts du Syndicat mixte. « *Pour les régions et les départements, la cotisation est forfaitaire. Pour les communes et les EPCI, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte* » par : « *Pour les régions et les départements, et les EPCI la cotisation est forfaitaire. Pour les communes, la cotisation est calculée au prorata de la population DGF. Les cotisations constituent la source principale de financement du Syndicat mixte* ».

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 4

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,


Erven Léon
Président

Délibération n°CS-2025-15 Création d'un emploi d'adjoint de direction

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER (TRÉLÉVERN)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (KERLAZ)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (PONT L'ABBE)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (TREGUENNEC)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (PLOBANNALEC – LESCONIL)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOC (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVÉZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉANAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSER (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Monsieur le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président explique qu'au regard du fonctionnement de Vigipol, il est mis en évidence une faille importante : en cas d'absence de direction, il n'y a pas de direction adjointe pour assurer le pilotage des opérations, notamment en situation de crise. Or, compte tenu des missions de Vigipol, la gestion de crise fait partie des enjeux stratégiques de la structure.

L'absence de ce relais de direction représente un risque majeur. La création de ce poste est donc une nécessité pour garantir la continuité de services aux adhérents et la continuité opérationnelle pour assurer une réactivité optimale face aux événements.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint de direction à temps complet à compter du 01/06/2025.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant à la filière administrative, au grade d'attaché relevant de la catégorie A.

Conformément à l'article L.2 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Dans ce dernier cas, l'agent :

- > sera recruté selon les conditions mentionnées ci-dessus ;
- > devra justifier d'un diplôme d'études supérieures (niveau Bac + 5 ou équivalent ou Bac + 3 avec de l'expérience) dans l'un des domaines relatifs à la gestion des pollutions maritimes : gestion des risques ou des crises, planification d'urgence, droit maritime ou droit public, connaissance de l'écosystème littoral, transport maritime ;
- > sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade des attachés territoriaux dans la limite maximale de l'IB 821 – IM 678 en fonction de ses compétences et expérience ;
- > pourra également bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération du Comité syndical (RIFSEEP).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- > **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint de direction selon les modalités proposées ci-dessus.
- > **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs tel qu'en annexe.
- > **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 12 « Charges de personnel et frais assimilés ».
- > **AUTORISE** le Président à accomplir les démarches et signer tous les documents relatifs à ces décisions.

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 4

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven Léon
Président



Tableau des effectifs

Annexe - Délibération n°CS-2025-15

Situation au 01.09.2022

Catégorie	Filière	Grade	DHS	Libellé du poste	Ouvert	Poste pourvu		Vacant
						Titulaire ou stagiaire	Contractuel	
A	Administrative	Attaché	35h00	Directeur des services	1	1	-	0
A	Administrative	Attaché	35h00	Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	1	1	-	0
A	Administrative	Attaché	35h00	Chargé de mission « Préparation et gestion de crise »	4	-	2	2
	Technique	Ingénieur						
A	Administrative	Attaché	35h00	Juriste maritime	1	-	1	0
C	Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	Secrétaire-comptable	1	1	-	0
Total					8	3	3	2

Situation au 01.06.2025

Catégorie	Filière	Grade	DHS	Libellé du poste	Ouvert	Poste pourvu		Vacant
						Titulaire ou stagiaire	Contractuel	
A	Administrative	Attaché	35h00	Directeur des services	1	1	-	0
A	Administrative	Attaché	35h00	Directeur adjoint des services	1	-	-	1
A	Administrative	Attaché	35h00	Responsable des affaires générales	1	-	-	1
A	Administrative	Attaché	35h00	Chargé d'études « Affaires juridiques et administratives »	1	1	-	0
A	Administrative	Attaché	35h00	Chargé de mission « Préparation et gestion de crise »	4	-	2	2
	Technique	Ingénieur						
A	Administrative	Attaché	35h00	Juriste maritime	1	-	1	0
C	Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h00	Secrétaire-comptable	1	1	-	0
Total					10	3	3	4

Délibération n°CS-2025-16 Protection sociale complémentaire

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEU (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUÉZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUÉZEC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAU (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz) à Barthélémy GONELLA (CD29)

Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉANAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSER (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette **participation deviendra obligatoire** pour :

- > Les **risques prévoyance** à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- > Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15 € brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- > **De retenir** la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2026.
- > **De participer** à l'appel public à concurrence lancé par le CDG 22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.
- > **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer tout acte en conséquence.

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven Léon
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2025

Délibération n°CS-2025-17

Approbation rapport d'activité de Vigipol pour l'année 2024
et autorisation de diffusion

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Quorum : 88

Présents votants : 64

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

Date de convocation : 03/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUessant), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMEY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTE)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannaec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUESSANT)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRES)
--------------------------------	---	----------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de produire un rapport d'activité pour informer les collectivités fondatrices, les financeurs, les partenaires et l'ensemble des interlocuteurs de Vigipol sur l'activité du Syndicat mixte au cours de l'année passée,

Après avoir entendu le rapporteur,

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le rapport d'activité 2024 du Syndicat mixte Vigipol (annexé à la présente délibération)

- > Nombre de votants : 123
- > Nombre de suffrages exprimés : 123
- > Majorité requise : 63

Vote :

Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Décision approuvée par la majorité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président

Délibération n°CS-2025-18 Motion de soutien à la commune de Ouessant au titre de la sécurité maritime

Le samedi 22 mars 2025 à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni au Pôle Phoenix à Pleumeur-Bodou (22) sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 173

Date de convocation : 03/02/2025

Quorum : 88

Présents votants : 64

Date d'affichage : 18/02/2025

Pouvoirs : 59

Total des présents et représentés : 123

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : François-Yves LE THOMAS (BRÉHAT), Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY), Michelle MENGUY (LANLOUP), Marc NÉDÉLEC (LANNION), JUMEL Yoann (LÉZARDRIEUX), Maurice PENNEC (LOUANNEC), Yann QUÉRÉ (PAIMPOL), François PLÉGADES (PENVÉNAN), Erven LÉON (PERROS-GUIREC), Pierre-Alexis BLÉVIN (PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ), Raymond MORINIÈRE (PLESTIN-LES-GRÈVES), Yvonne SÉGURA (PLEUMEUR-BODOU), Didier GHEUX (PLOUHA), Dominique BOSC (PLOULEC'H), Laurent LE QUELLEC (PLOUMILLIAU), Jeanne ROLLAND (PLOURIVO), Alain ANDRÉ (PLURIEN), Loïc RAOUL (PORDIC), Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX), Yvon LE SÉGUILLON (TRÉDARZEC), Joël LE JEUNE (TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU), Gildas MORVAN (TRÉDUDER), Gaël STÉPHAN (TRÉGASTEL), Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC), Guillaume LE GUEN (TRÉBEURDEN)

Pour les communes du département du Finistère : Tarek HAMED (BREST), François BESOMBES (CONCARNEAU), Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN), Armand GLIDIC (ILE DE BATZ), Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ), Patrick SANCHEZ (LE CONQUET), Yann BRIAND (LOCQUIREC), Nathalie BARNET (MORLAIX), Fanch QUÉNOT (OUESSANT), Gérard GOUZIEN (PLOUDALMÉZEAU), Françoise LAURENT (PLOUZOC'H), François VOGEL (PLOUGASNOU), Patrick GUEN (PLOUGOULM), Alain ROMÉY (PLOUGUERNEAU), Olivier MARZIN (PLOUGUIN), Florian PRÉVEL (PLOUZANÉ), Marc BOIZARD (SAINT-JEAN-DU-DOIGT), Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS), Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU), Jean-Luc DARIDON (SANTEC), Philippe CRÉACH (SIBIRIL), Alain GERBE (TRÉOGAT), Hervé LE COZ (POULDREUZIC)

Pour les communes du département de l'Ille-et-Vilaine : Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)

Pour les communes du département du Morbihan : Eric DELANOÉ (BANGOR), Chantal JULIEN (ÉTEL), Jean-Luc GUENNEC (LE PALAIS), Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE), Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT), Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick GUILLOU, Graziella SÉGONI, Michel DESBOIS

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy GONELLA

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Gaëlle MESTRIES, Marcel LE MOAL

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan TAILLEBOIS

Pour le conseil régional de Bretagne : Christine PRIGENT

Pour les EPCI : Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)

DELEGUES EXCUSES

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Marie-Yvonne GALLAIS (MINIHY-TRÉGUIER), Serge HENRY (TROGUÉRY), Gilbert BERTRAND (BINIC - ÉTABLES-SUR-MER), Patrice FAUDIÈRE (FRÉHEL), Coralie BEAUVAIS (KERBORS), Christelle LÉVY-ROBERT (LAMBALLE-ARMOR), Guillaume POSTADJIAN (LANMODEZ), Gilbert LE BRIAND (PLEUBIAN), Jean-Luc HERVÉ (PLÉVENON), Damien GASPAILLARD (SAINT-BRIEUC), Gérard VILT (SAINT-CAST-LE-GUILDO), Mickaël EVEN (TRÉGUIER), Myrlande MARZIN (SAINT-MICHEL-EN-GRÈVE),

Pour les communes du département du Finistère : Dominique THOMAS (CAMARET), Pascal DOURLÉN (COMBRIT - SAINTE-MARINE), Stéphane BOUGET (GUIMAËC), Gérard LE GUEN (GUISSENY), Patrick BRIANT (HENVIC), François LE BERRE (LAMPAUL-PLOUARZEL), Sébastien BELLEC (LAMPAUL- PLOUDALMÉZEAU), Pascal GODEC (LE GUILVINEC), Jean-Michel ABARNOU (LOCMARIA- PLOUZANÉ), Stéphane DAOULAS (PLOMEUR), François ROUÉ (PLOUESCAT), Jacques ROBIC (PLOUZOC'H), Patrice COATANÉA (PLOUMOGUER), Paul GAC (PLOUNÉOUR -BRIGNOGAN-PLAGES), Dominique ANDRO (PLOVAN), Philippe LUCAS (PLOZÉVET), Mickaël LE COZ (POULDREUZIC), Jean-Edern AUBRÉE (SAINT-JEAN-TROLIMON), Annie KERHASCOËT (SAINT-NIC), Hervé RICHARD (TAULÉ)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence QUERRIEN (CANCALE), Florian BIGAUD (SAINT-MALO)

Pour les communes du département du Morbihan : Christophe DELAPORTE (SAINT-PIERRE QUIBERON), Philippe LE FUR (HOUAT), Jean-Paul LE NIN (LA TRINITE-SUR-MER), Karol KIRCHNER (LE PALAIS), Dominique ROUSSELOT (LOCMARIA)

Pour les communes du département de Charente Maritime :

Valérie VALADE (ILE D'AIX)

Pour les communes du département de Vendée :

Laurent CHAUVET (ILE D'YEU)

Pour les EPCI : Xavier MARTIN (LTC), Philippe RONARC'H (CCHPB), Marc ROUSIC (MORLAIX COMMUNAUTÉ)

Pour le conseil départemental du Finistère : Viviane BERVAS, Laure CARAMARO

Pour le conseil départemental de la Manche : Damien PILLON, Benoît FIDELIN

Pour le conseil régional de Bretagne : Daniel CUEFF, Denis PALLUEL, Aurélie MARTORELL

POUVOIRS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor :

Gilles PAGNY (PLOUZÉC)	à	Graziella SÉGONI (CD22)
Patrick HOUSSARD (PONTRIEUX)	à	Renaud MERLÉ (LA ROCHE-JAUDY)
Roseline FAVEAUX (KERFOT)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Catherine MORIN (PLOUBAZLANEC)	à	Michelle MENGUY (LANLOUP)
Gilbert LE CHEVANTON (PLEUDANIEL)	à	Yoann JUMEL (LÉZARDRIEUX)
Jean-Pierre QUESNEL (PLOUGRESCANT)	à	François PLÉGADES (PENVÉNAN)
Jean-Yves BRIANT (CARANTEC)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Pierre DUROSE (PLOUGONVELIN)	à	Erven LÉON (PERROS-GUIREC)
Marie-Paule ALLAIN (ERQUY)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Jean-Luc ROUXEL (PLÉBOULLE)	à	Alain ANDRÉ (PLURIEN)
Pascal LAPORTE (PLÉRIN)	à	Loïc RAOUL (PORDIC)
Arthur ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (TRÉVENEUC)	à	Pierre BOULAD (SAINT-QUAY-PORTRIEUX)
Yves CORBEL (PLOUGUIEL)	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)
Hervé LORINQUER TRÉLÉVERN	à	Dominique DERRIEN (TRÉVOU-TRÉGUIGNEC)

Pour les communes du département du Finistère :

Olivier HERLEDANT (Kerlaz)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Marc DEFACQ (Pont l'Abbé)	à	Barthélémy GONELLA (CD29)
Jean-Jacques XUEREB (Tréguennec)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Yves ROZEN (Plobannalec – Lesconil)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Bertrand MASSONNEAU (Loctudy)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Xavier HAMON (BREST)	à	Tarek HAMED (BREST)
Philippe MORVAN (LE RELECQ-KERHUON)	à	Tarek HAMED (BREST)
Nathalie CARROT-TANNEAU (TREFFIAGAT-LÉCHIAGAT)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Matthieu VIU (L'ÎLE TUDY)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Jean-Marc BREN (PENMARC'H)	à	François BESOMBES (CONCARNEAU)
Eric GUÉZÉNOG (KERLOUAN)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Camille BESSON (PLOUIDER)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Roger BOSSARD (PLOUNÉVEZ-LOCHRIST)	à	Hélène DALBESIO-LE GUERN (GOULVEN)
Yves ROBIN (PORSPODER)	à	Isidore TALARMIN (LANDUNVEZ)
Marie-Françoise LE GLÉAU (TRÉBABU)	à	Patrick SANCHEZ (LE CONQUET)
François SPINEC (SEIN)	à	Fanch QUÉNOT (OUessant)
Gildas FOREST (BRÉLÈS)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Ronan JÉZÉQUEL (PLOUARZEL)	à	Gérard GOUZIE (PLOUDALMÉZEAU)
Mickaël VILLENEUVE (PLOUÉAN)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Marc CONSTANTIN (SAINT-POL-DE-LÉON)	à	Patrick GUEN (PLOUGOULM)
Arnaud LEYZOUR (LANILDUT)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Henri LELIAS (LANNILIS)	à	Olivier MARZIN (PLOUGUIN)
Juliette BOHIC (LOCQUÉNOLE)	à	Serge LE PINVIDIC (SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS)
Laurent LE GOFF (LANDÉDA)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Guy TALOC (TRÉGLONOU)	à	Hervé KERGUIDUFF (SAINT-PABU)
Jean-Jacques ROIGNANT (ROSCOFF)	à	Jean-Luc DARIDON (SANTEC)
Grégory HELLIO (CLÉDER)	à	Philippe CRÉACH (SIBIRIL)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Patrice VIVIEN (SAINT-COULOMB)	à	Gérard CASANOVA (SAINT-LUNAIRE)
--------------------------------	---	---------------------------------

Pour les communes du département du Morbihan :

Daniel LE CARRER (BELZ)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Pascal MARTEAU (ERDEVEN)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Eric PROSPER (PLOUHARNEL)	à	Chantal JULIEN (ÉTEL)
Séverine BOUEDO (LOCOAL-MENDON)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Audrey PESSEL (PLOUHINEC)	à	Patrick AGAESSE (SAINTE-HÉLÈNE)
Jacques BATHIAT (ILE-AUX-MOINES)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Pierre BEGKOYIAN (LOCMARIAQUER)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Gildas QUENDO (QUIBERON)	à	Alain LAVACHERIE (SAINT-PHILIBERT)
Didier DELHALLE (MOLÈNE)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
Emilie MOIDSON (HOËDIC)	à	Ronan JUHEL (SAUZON)

Pour les EPCI :

Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (CC DE BELLE-ÎLE-EN-MER)	à	Eric DELANOÉ (BANGOR)
--	---	-----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère :

Jean-Marc PUCHOIS (CD29)	à	Barthélémy GONELLA
--------------------------	---	--------------------

Pour le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

Solenn MESLAY	à	Marie-Annick GUILLOU
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine

Cécile BOUTON	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)
Yann SOULABAILLE	à	Gaëlle MESTRIES (CD 35)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Daniel DENIS	à	Yvan TAILLEBOIS (CD50)
--------------	---	------------------------

Pour le conseil régional de Bretagne :

Gaël LE MEUR	à	Ronan JUHEL (SAUZON)
--------------	---	----------------------

Secrétaire de séance : Jean-Louis BUANNIC

Le syndicat Vigipol a été interpellé le 10 février 2025 par la commune de Ouessant au sujet d'un projet porté par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), suscitant de vives inquiétudes parmi les habitants et les professionnels de la mer en Iroise. Ce projet prévoit la réduction de la portée du phare du Créac'h, qui passerait de 30 à 19 milles nautiques.

Cette modification impliquerait le remplacement du système optique actuel, classé monument historique depuis 2011, par un feu industriel, altérant ainsi l'intégrité des lentilles de Fresnel et faisant disparaître la signature lumineuse unique du phare du Créac'h.

Face à ces enjeux, la commune de Ouessant a reçu plusieurs soutiens, notamment celui de la députée Madame Mélanie THOMIN, du Président de la région Bretagne, et de plusieurs communes, qui ont d'ores et déjà adopté une motion afin de s'opposer à ce projet. Par ailleurs, un courrier en date du 17 mars 2025 de la députée finistérienne, Madame THOMIN, et cosigné par 20 personnalités bretonnes (Région Bretagne, parlementaires, exécutifs locaux), a été adressée à la Ministre, Madame PANNIER-RUNACHER en ce sens.

Vigipol partage cette inquiétude et appelle à une mobilisation contre ce projet qui affaiblirait un maillon essentiel de la sécurité maritime dans une zone à fort trafic.

Les risques identifiés sont multiples :

- > **Une augmentation du risque d'accidents et de pollutions** : L'entrée de la Manche est l'une des zones maritimes les plus fréquentées au monde. Réduire la portée du phare du Créac'h reviendrait à diminuer la visibilité pour les navigateurs et à accroître les risques de collisions et d'échouements.
- > **L'importance des phares en cas de défaillance des outils modernes** : Bien que les systèmes électroniques (GPS, radars, AIS) soient largement répandus, les phares restent des repères essentiels, notamment en cas de panne.
- > **L'alerte des anciens navigants** : Le Pool Experts de Vigipol, composé d'anciens navigants, met en garde contre les conséquences sécuritaires et environnementales d'une telle décision.

Après la réduction de portée de plusieurs phares en mer (La Jument, Kéréon, Nividic), c'est désormais un phare d'atterrissage clé qui est menacé. Si cette réduction était mise en œuvre, **la visibilité des phares pour les 50 000 navires transitant chaque année au large de Ouessant serait fortement diminuée, rendant leur repérage tardif et augmentant ainsi les risques pour la sécurité du trafic.**

Les insulaires, les marins et les riverains du littoral n'ont pas oublié les catastrophes maritimes qui ont marqué la fin du XX^e siècle dans le nord de l'Iroise (*Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Tanio...*). Vigipol, engagé depuis 45 ans dans la protection du littoral contre les pollutions maritimes, réaffirme son soutien à la commune de Ouessant et appelle à l'abandon de ce projet.

Par cette motion, l'ensemble des élus du comité syndical de Vigipol tiennent à renouveler leur plein soutien à la commune de Ouessant et leur opposition à ce projet de réduction de la portée du phare du Créac'h et de son déclassement en tant que phare d'atterrissage au profit du phare du Stiff. Les membres du comité demandent également à la DIRM NAMO d'annuler ce projet qui porte atteinte à la sécurité maritime.

Motion présentée par l'ensemble du Comité syndical et adoptée à l'unanimité.



Erven Léon
Président